

Initiatives ministérielles

représentants de l'opposition officielle ont déclaré hier que c'étaient les armes à feu entrant illégalement au Canada en provenance des États-Unis qui constituaient le principal problème.

Au ministère de la Justice, nous examinons la situation. Le ministre s'est engagé à obtenir le plus de renseignements possible sur cette question et à les transmettre à la Chambre.

* * *

LES TRANSPORTS

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans un discours qu'il a livré dernièrement, le ministre a expliqué le programme du gouvernement qui vise à démanteler systématiquement le réseau des transports au Canada et qui devrait s'intituler «Adieu au rêve national». Ce programme, que le ministre dit de «commercialisation» même s'il est clair qu'il s'agit bien de «privatisation», touchera 75 p. 100 des activités du ministère.

Je demande au ministre de parler franchement aux Canadiens. De toute évidence, sa politique suit les recommandations de la commission royale des conservateurs sur les transports.

• (1500)

Le ministre peut-il expliquer les différences entre son programme de commercialisation et le programme de privatisation des conservateurs qu'il avait énergiquement dénoncé au cours de la dernière législature?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, la députée peut en avoir l'assurance: il n'est pas question de démanteler le réseau des transports. En fait, nous essayons de mettre en place un réseau des transports intégré et économique pour le déplacement des personnes et des marchandises au Canada.

Tous ceux qui suivent l'évolution du secteur des transports reconnaîtront qu'en poursuivant nos activités de commercialisation, nous tentons de préserver le rôle du gouvernement canadien, qui consiste à surveiller et à réglementer les transports. Nous comprenons aussi qu'il nous faut appliquer des pratiques commerciales au mode de gestion de notre réseau des transports.

Les députés qui sont à la Chambre depuis longtemps ont déjà vu un ministre des Transports d'allégeance libérale s'attaquer à des modifications du même genre. Ce n'est pas un programme conservateur. Ce programme doit doter le Canada d'un réseau des transports capable d'améliorer notre situation financière et nous permettre de financer les programmes sociaux qui sont au coeur de la politique libérale.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire afin de mettre fin à l'étude du projet de loi C-28 à l'étape du rapport, sans autre débat, et pour ne pas faire retentir la sonnerie en vue de tout vote à ce sujet.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-28, Loi portant octroi de prêts d'études et d'autres formes d'aide financière aux étudiants, modifiant la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, prévoyant l'abrogation de celle-ci et modifiant une autre loi en conséquence, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le Président: Le vote porte sur la motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Conformément à l'alinéa 76(1)(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le premier vote porte sur la motion n° 1.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 59)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Bouchard
Bélisle
Caron
Dalphond-Guiral

Bachand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Canuel
Crête
Davault